

Rapport de transparence 2018 Régimes de pension sectoriels sociaux Sefocam

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la LPC, nous vous soumettons par la présente le rapport annuel relatif à la gestion, par Sepia, des régimes de pension sectoriels sociaux des entreprises de Garage (C.P. n° 112), de la récupération de métaux (C.S.-P. n° 142.01), de la Carrosserie (C.S.-P. n° 149.02), des Métaux Précieux (C.S.-P. n° 149.03) et du Commerce du métal (C.S.-P. n° 149.04).

Ce rapport est constitué de deux parties, dont la première traite du volet pensions et la seconde, du volet solidarité.

1.	Engagement de pension	2
1.1.	Le contexte.....	2
1.2.	Financement de l'engagement de pension	2
1.3.	Stratégie d'investissement	2
1.4.	Rendement des investissements	3
1.5.	Structure des frais.....	5
1.6.	Participation bénéficiaire.....	5
1.7.	Base techniques	6
1.8.	Méthode verticale	6
1.9.	Niveau de financement.....	6
2.	Engagement de solidarité.....	7
2.1.	Le contexte.....	7
2.2.	Financement de l'engagement de solidarité	7
2.3.	Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais.....	7
2.4.	Participation bénéficiaire.....	8

1. Engagement de pension

1.1. Le contexte

Au cours de l'année 2018, le transfert intégral de la composante de prévoyance de Sepia au IBP SEFOPLUS, la nouvelle institution de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2019, a été préparé.

1.2. Financement de l'engagement de pension

Règlement de pension

Une description détaillée du mode de financement des engagements de pension figure dans le règlement de pension annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectives. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (www.Sefocam.be), où le document en question est publié.

Contributions définies

Les engagements de pension sectoriels sont du type « contributions définies ». Dans ce cadre, les organisateurs se sont engagés à verser, pendant la carrière active des affiliés, des contributions périodiques prédéfinies, qui sont capitalisées dans le but d'obtenir un certain capital final à la date d'expiration.

Vous trouverez ci-dessous la contribution annuelle totale aux engagements de pension sectorielle par affilié.

Du	Au	Garages	Carrosserie	Commerce du métal	Récupération des métaux	Métaux Précieux
01/01/2002	31/12/2003	1%	1%	1%	-	-
01/01/2004	31/12/2005	0,95%	0,95%	0,95%	-	-
01/01/2006	31/12/2007	1,14%	1,24%	1,14%	0,66%	-
01/01/2008	31/12/2010	1,34%	1,53%	1,43%	1,14%	-
01/01/2011	31/12/2011	1,34%	1,53%	1,43%	1,34%	-
01/01/2012	31/03/2012	1,53%	1,53%	1,62%	1,34%	-
01/04/2012	30/09/2012	1,53%	1,72%	1,62%	1,34%	-
01/10/2012	30/09/2014	1,53%	1,72%	1,62%	1,53%	-
01/10/2014	31/12/2014	1,53%	1,72%	1,62%	1,72%	-
01/01/2015	31/12/2015	1,62%	1,81%	1,72%	1,72%	0,47%
01/01/2016	31/12/2017	1,72%	2,10%	2,00%	1,72%	0,76%
01/01/2018	-	1,72%	2,10%	2,00%	1,72%	1,01%

Financement

Les garanties assurées des engagements de pension sectoriels sont financées par les organisateurs exclusivement. Le financement repose sur des contributions mensuelles et sur la technique de la capitalisation individuelle.

1.3. Stratégie d'investissement

Fonds cantonné de la branche 21 et distribution de l'intégralité des bénéfices

Les contributions relatives aux engagements de pension sectoriels sont capitalisées dans un fonds cantonné de la branche 21. Outre le rendement garanti, Sepia procède à une distribution de l'intégralité des bénéfices, en fonction des résultats du fonds cantonné au cours de l'année écoulée. Le fonds cantonné est constitué de l'actif inscrit au bilan de Sepia ; cet actif est lui-même dissocié du reste de l'actif, de sorte qu'il constitue un fonds séparé.



Convention-cadre

Pour pouvoir garantir le rendement précité, Sepia a recours à une stratégie d'investissement défensive, où les placements sont principalement effectués en titres à revenu fixe. Cette stratégie a pour but de garantir la sécurité, le rendement et la liquidité des placements. A cet égard, il est tenu compte d'une diversification et d'une répartition avisées des placements.

Ainsi peut-on globalement affirmer que le portefeuille de placements est constitué à 95% d'obligations et à 5% d'actions. Les pourcentages précités peuvent toutefois varier dans certaines limites, pour permettre au portefeuille de se conformer plus étroitement aux opportunités concrètes du moment. Plus de détails sur la convention-cadre sont repris ci-dessous de façon schématique :

	Minimum	Allocation des actifs stratégique	Maximum
Classe d'actif obligations	85%	95%	100%
Obligations d'état Zone Euro et équivalents	35%		75%
Obligations d'entreprise en Euro (rating minimal : BBB-)	25%		65%
Classe d'actif actions	0%	5%	15%
Actions UME	0%	5%	15%
Cash, FPC en liquidités et autres instruments des marchés monétaires	0%	0%	20%

Choix du gestionnaire de patrimoine

La structure de Sepia met en avant la compétence décisionnelle des organisateurs dans le cadre des engagements de pension sectoriels. Les représentants de Sepia eux-mêmes se tiennent à l'arrière-plan : ils mettent d'une part leur savoir-faire technique et leur expérience à la disposition des représentants du secteur et veillent d'autre part à l'exécution d'une gestion financière équilibrée, à la lumière des engagements de résultats souscrits par Sepia (voir ci-devant).

Compte tenu de cette philosophie, les organisateurs des engagements de pension sectoriels sont habilités à s'attacher les services d'un gestionnaire de patrimoine externe. Les organisateurs ont fait usage de cette possibilité et désigné les deux gestionnaires de patrimoine suivants, à qui ils ont confié la gestion financière des engagements de pension sectoriels :

- Banque Nagelmackers, à concurrence de 60% du portefeuille de placements ;
- Candriam, à concurrence de 40% du portefeuille de placements.

Gestion de l'actif

La composition du portefeuille et la mesure dans laquelle elle tient compte d'aspects sociaux, éthiques et environnementaux, sont commentées ci-après pour ce qui concerne la gestion de l'actif assurée tant par la Banque Nagelmackers que par Candriam.

- *Composition du portefeuille (en %, rapport entre portefeuille partiel et portefeuille total)*

		01/18	02/18	03/18	04/18	05/18	06/18	07/18	08/18	09/18	10/18	11/18	12/18
Nagelmackers	Actions	6,0%	5,7%	5,5%	5,8%	5,6%	5,4%	5,6%	5,4%	5,4%	5,1%	0,1%	0,0%
	Obligations	81,3%	81,4%	80,6%	75,6%	70,4%	66,3%	65,5%	63,7%	61,4%	60,7%	3,3%	0,0%
	Liquidités	12,8%	12,9%	13,9%	18,6%	24,0%	28,3%	28,9%	30,9%	33,2%	34,3%	96,6%	100%
Candriam	Actions	3,6%	3,5%	3,1%	3,3%	3,0%	3,0%	3,0%	2,9%	2,9%	2,5%	1,6%	0,0%
	Obligations	86,2%	87,4%	74,3%	73,0%	67,5%	64,4%	55,7%	50,7%	45,9%	45,4%	14,5%	0,0%
	Liquidités	10,2%	9,0%	22,5%	23,7%	29,5%	32,7%	41,3%	46,3%	51,2%	52,1%	83,9%	100%

1.4. Rendement des investissements

Banque Nagelmackers

Banque Nagelmackers a enregistré un rendement de -0,34% en valeur de marché. Son rendement comptable pour l'exercice 2018 s'établit à 8,74%.



L'exercice 2018 a été dominé par la réduction totale du portefeuille. Des actions et des obligations ont été vendues au cours de l'exercice pour ne garder que du cash dans le portefeuille, lequel a été transféré vers un compte auprès de la banque Belfius le 19-12-2018. Le rendement total du portefeuille était de -0,34%. Le rendement comptable a été de 8,74%, ce qui s'explique principalement par les importantes plus-values (sur la base du prix d'acquisition) réalisées lors de la vente du portefeuille.

Candriam

Candriam a enregistré un rendement de -0,52% en valeur de marché. Son rendement comptable pour l'exercice 2017 s'élève à 8,60%.

L'exercice 2018 a été dominé par la réduction totale du portefeuille. Des actions et des obligations ont été vendues au cours de l'exercice pour ne garder que du cash dans le portefeuille, lequel a été transféré vers un compte auprès de la banque Belfius le 31-12-2018. Le rendement total du portefeuille était de -0,52%. Le rendement comptable a été de 8,60%, ce qui s'explique principalement par les importantes plus-values (sur la base du prix d'acquisition) réalisées lors de la vente du portefeuille.

Détails

Les résultats des investissements sont commentés davantage dans le détail ci-après. Nous nous pencherons en premier lieu sur le rendement financier, pour passer ensuite à un aperçu des plus-values et des moins-values réalisées et enfin, au rendement comptable.

- Nagelmackers : Rendement financier au 18/12/2018 (en chiffres absolus exprimés en EUR)
- Candriam : Rendement financier au 30/11/2018 (en chiffres absolus exprimés en EUR)

	Investment type	Market Value	Percentage	Return YTD
Nagelmackers	Actions	0,00	0,00%	-7,69%
	Obligations d'état	0,00	0,00%	-1,56%
	Obligations d'entreprise	0,00	0,00%	-1,90%
	Cash	226.888.342,87	100,00%	0,00%
	Total	226.888.342,87	100,00%	-0,34%
Candriam	Actions	2.468.999,43	1,63%	-5,94%
	Obligations d'état	3.889.084,65	2,57%	0,23%
	Obligations d'entreprise	18.060.012,06	11,94%	-1,90%
	Cash	126.899.995,71	83,86%	-0,39%
	Total	151.318.091,85	100,00%	-0,52%

- Nagelmackers : Aperçu des plus-values et des moins-values réalisées au 18/12/2018 (chiffres en EUR)
- Candriam : Aperçu des plus-values et des moins-values réalisées au 31/12/2018 (chiffres en EUR)

Gestionnaire	Type	Montant
Nagelmackers	Plus-values réalisées sur les actions	3.828.827,15
	Plus-values réalisées sur les obligations	13.171.970,46
	Moins-values réalisées sur les actions	-1.869.295,91
	Moins-values réalisées sur les obligations	-1.114.430,57
	Total	14.017.071,13
Candriam	Plus-values réalisées sur les actions	949.538,69
	Plus-values réalisées sur les obligations	10.140.793,19
	Moins-values réalisées sur les actions	-214.334,06
	Moins-values réalisées sur les obligations	-445.783,42
	Total	10.430.214,40
Total		24.447.285,53

- Rendement comptable au 31/12/2018

Gestionnaire	Période	Rendement comptable depuis le début de l'exercice	Rendement octroyé
Nagelmackers	01/01/2018-18/12/2018	8,74%	0,75%
Candriam	01/01/2018-31/12/2018	8,60%	0,75%

1.5. Structure des frais

Dossier technique

Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de pension sectoriels, les fondements techniques de l'assurance de groupe contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Banque Nationale de Belgique (BNB).

Frais imputés

L'on peut distinguer les frais suivants :

- les frais liés à la « gestion du passif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire : les frais afférents aux nouvelles affiliations, aux calculs annuels, à la majoration des garanties assurées, etc. Ces frais, imputés par Sepia, sont exprimés en fonction d'un pourcentage appliqué aux contributions ;
- les frais liés à la mise à disposition du capital à risque ;
- et les frais liés à la « gestion de l'actif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire les frais de gestion des gestionnaires de patrimoine.

Frais imputés par Sepia

Pour l'année d'assurance 2018, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 551.766,15 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de pension sectoriels. Pour 2018, un montant de 197.270,70 EUR a été imputé pour la mise à disposition du capital à risque.

Frais imputés par les gestionnaires de patrimoine

Vous trouverez ci-après les frais de gestion imputés par gestionnaire de patrimoine, en chiffres absolus (en EUR) et par rapport au patrimoine géré.

Frais	Banque Nagelmackers		Candriam	
	EUR	% AUM (18/12/2018)	EUR	% AUM (31/12/2018)
Rémunération du gestionnaire	168.634,93	0,07%	129.696,08	0,086%
Droits de garde	0,00	0,00%	15.537,53	0,010%
Frais de transaction achats et ventes	0,00	0,00%	426,39	0,000%
Récupération du précompte étranger, etc.	462.490,68	0,20%	1.265,21	0,001%
Buitelandse bronheffing	102.767,52	0,05%	2.316,87	0,002%
Total	733.893,13	0,32%	133.704,55	0,089%

Limitation des frais

Au total, la limite maximale des contributions fixée pour les plans de pension sociaux dans l'article 10, §1, 4° LPC n'a pas été dépassée.

1.6. Participation bénéficiaire

Participation bénéficiaire

Aucune participation aux bénéfices ne sera accordée pour 2018. Les membres ont ainsi bénéficié d'un rendement global de 0,75% pour 2018. L'excédent de résultat a été affecté à la réserve de fluctuation, de sorte qu'il soit transféré, comme la réserve mathématique, au nouvel organisateur de prévoyance OFP SefoPlus.



Vue sur les réserves transférées

	Montant en EUR
Réserve mathématique	350.080.383,58
Réserve de fluctuation	36.459.461,13
Total des réserves transférées à l'OFP SefoPlus	386.539.844,71

Garantie d'intérêt

1.7. Base techniques

Sepia offre une garantie d'intérêt égale à 0,75% sur base annuelle. Sepia garantit ce taux jusqu'au 31 décembre 2018.

Pas de table de mortalité

Le capital décès prévu en faveur des affiliés étant identique à la réserve constituée à la date du décès, aucune table de mortalité n'est utilisée.

Garantie de rendement minimum à charge de l'Organisateur

1.8. Méthode verticale

Pour le calcul de la garantie de rendement minimum à charge de l'Organisateur, stipulée à l'article 24, §§ 1 et 2 LPC, la méthode verticale sera appliquée en cas de modification du taux d'intérêt conformément à l'article 24, § 3 LPC. Par conséquent, en cas de modification du niveau du taux d'intérêt, le nouveau taux d'intérêt sera appliqué aussi bien aux réserves constituées à cette date qu'aux primes versées ensuite.

1.9. Niveau de financement

Financement intégral

Le niveau global des réserves composées excède le niveau de la garantie de rendement minimum stipulée à l'article 24 LPC. Il n'y a donc pas sous-financement par rapport à la garantie de rendement minimum pour l'ensemble des affiliés à l'engagement de pension.



2. Engagement de solidarité

2.1. Le contexte

Contrairement à la composante Pension (voir 1.1), la composante Solidarité ne change pas d'institution de Solidarité à partir du 1^{er} janvier 2019, mais la réassurance par KBC Assurances a pris fin le 31 décembre 2018.

2.2. Financement de l'engagement de solidarité

Règlement de solidarité

Une description détaillée du mode de financement des engagements de solidarité figure dans le règlement de solidarité annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectifs. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (www.Sefocam.be), où le document en question est publié.

Financement

Les garanties assurées des engagements de solidarité sont financées par les organisateurs. Le financement repose sur des primes temporaires d'un an, qui sont versées mensuellement en douzièmes.

Du	Au	Garages	Carrosserie	Commerce du métal	Récupération des métaux	Métaux Précieux
01/01/2002	31/12/2003	-	-	-	-	-
01/01/2004	31/12/2005	0,05%	0,05%	0,05%	-	-
01/01/2006	31/12/2007	0,06%	0,06%	0,06%	0,04%	-
01/01/2008	31/12/2009	0,06%	0,07%	0,07%	0,06%	-
01/01/2010	31/12/2011	0,06%	0,07%	0,07%	0,06%	-
01/01/2012	31/03/2012	0,07%	0,07%	0,08%	0,06%	-
01/04/2012	30/09/2012	0,07%	0,08%	0,08%	0,06%	-
01/10/2012	30/09/2014	0,07%	0,08%	0,08%	0,07%	-
01/10/2014	31/12/2014	0,07%	0,08%	0,08%	0,08%	-
01/01/2015	31/12/2015	0,08%	0,09%	0,08%	0,08%	0,03%
01/01/2016	31/12/2017	0,08%	0,09%	0,09%	0,08%	0,03%
01/01/2018	31/12/2018	0,08%	0,09%	0,09%	0,08%	0,04%

2.3. Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais

Fonds de solidarité Sefocam

Un fonds de solidarité, nommé « Fonds de solidarité Sefocam », a été créé au sein de Sepia. Dans ce cadre, Sepia s'est engagé à distribuer et à accorder au titre de participation bénéficiaire, en surplus des bases tarifaires, l'intégralité des bénéfices issus des assurances.

Comme l'assurance des prestations de solidarité est réassurée à 100%,

- le bilan du fonds de solidarité ne contient qu'un nombre très limité d'actifs dont la gestion se fait de manière conservatrice ;
- le résultat positif du compte de pertes et profits se compose pour la majeure partie des ristournes de participation bénéficiaire qu'octroient les réassureurs à Sepia. La part des réassureurs dans la dotation pour participation bénéficiaire s'élève à 724.534 EUR (à majorer de 67.019 EUR de taxe sur participation bénéficiaire). Ce montant se compose d'une addition de 8.046 EUR d'un résultat sousestimé d'expérience rating pour l'exercice 2017 et de 716.488 EUR issus de l'estimation du résultat expérience rating provisoire de l'exercice 2018.



Dossier technique	Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de solidarité, les fondements techniques contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Banque Nationale de Belgique (BNB).
Frais imputés par Sepia	Pour l'année d'assurance 2018, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 32.559 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de solidarité sectoriels.
	2.4. Participation bénéficiaire
Mise en réserve intégrale des bénéfices	<p>Dans le cadre du volet solidarité, il n'est pas vraiment question de "répartition des bénéfices" mais plutôt de "mise en réserve des bénéfices". Dans le volet solidarité, il n'existe d'ailleurs pas de réserves acquises, ce qui empêche de partager le bénéfice d'un exercice comptable donné par rapport aux réserves.</p> <p>En revanche, conformément aux recommandations de la BNB, les bénéfices sont mis en réserve : le résultat reste intégralement dans le volet solidarité et est affecté au financement des obligations futures du régime de solidarité. Ainsi, pour l'année 2017, un montant de 724.534 EUR a été versé de cette manière dans le volet solidarité. La réserve de fluctuation est descendue d'un montant 26.525 EUR.</p>